



Editorial

Dr Dominique BRACHET
Président URPS CD PDLL

“ L’année 2017 a vu la mise en place d’une convention avec l’Association des Etudiants en Chirurgie-Dentaire de Nantes (AECDN), qui se poursuit en 2018. Réalisée dans le but de favoriser le réinvestissement des zones plus reculées, vous trouverez dans les pages qui suivent un premier aperçu de ces actions. ”

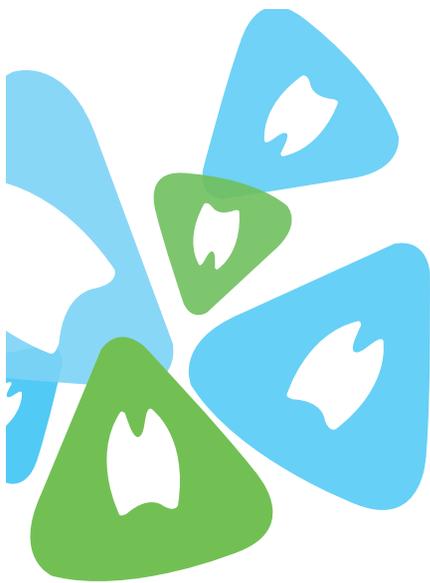
Actualité

Ce premier semestre a vu la finalisation de l’évaluation du Projet Régional de Santé (PRS) et la publication de l’arrêté d’adoption du projet 2018-2023. Ce chantier, auquel nous avons largement participé et apporté notre contribution, a duré plusieurs mois. Deux enjeux majeurs dans ce projet : « la réduction des inégalités de santé » et « l’amélioration de l’expérience vécue des personnes dans leurs parcours de santé ». L’accès aux soins et à la santé des personnes en situation de précarité et de handicap constitue un enjeu fort de ce nouveau programme, Axe qui nous mobilise toujours autant dans cette seconde mandature. C’est d’ailleurs dans cet esprit que sont organisées les journées de sensibilisation à l’accueil et à la prise en charge des personnes en situation de handicap « Levons les peurs » : tel est le sens que nous donnons à cette action et son leitmotiv !

Exercice de la médecine bucco-dentaire...

pourquoi pas en zones sous-dotées ?





1^{ère} opération séduction avec les étudiants : essai transformé !

Bilan du week-end organisé en zones sous dotées par l'URPS et l'AECDN¹ pour des étudiants de la Faculté de chirurgie-dentaire de Nantes.

Quoi de mieux pour faire découvrir l'exercice du métier dans un territoire où l'offre de soins est inférieure à la moyenne que d'emmener sur le terrain de futurs chirurgiens-dentistes ?

A cette évidence, l'URPS CD Pays de la Loire a répondu en organisant la première opération "séduction" les 2 et 3 juin derniers avec des étudiants de la Faculté de chirurgie dentaire évoluant de la 3^e à la 6^e année.

« L'objectif est simple, donner à ces jeunes l'occasion d'appréhender la diversité des conditions dans lesquelles peut s'exercer notre métier, notamment loin des centres urbains », précise le Dr Jean-Philippe Manciaux, secrétaire général de l'URPS CD Pays de la Loire.

« Parmi les missions de notre Union, celle de contribuer à l'organisation des soins sur l'ensemble du territoire régional nous tient particulièrement à cœur. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à mobiliser les moyens et à nous inspirer d'une opération organisée en 2015 par nos confrères de l'URPS de Rhône-Alpes ».



► Un programme varié et adapté

Visite de cabinets à l'Orée d'Anjou (Maine et Loire) et à Château-Gontier (Mayenne), interventions du président du Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire (CROCD) et des élus de l'URPS, activités de loisirs partagés (kayak, barbecue) ... le programme alterne temps d'information et moments de détente pour favoriser les échanges entre les participants.

« Les étudiants recherchent avant tout un cadre dans lequel ils s'épanouiront une fois installés », explique Jérémy Glomet, président de l'AECDN, partenaire de l'opération. « Ils n'ont pas forcément l'envie de travailler seuls ; ils souhaitent avoir du temps à consacrer à leurs patients, pouvoir utiliser les nouvelles technologies, etc. A tort, beaucoup s'imaginent que cela n'est possible qu'en ville. Lors de ce week-end, nous avons bousculé quelques idées préconçues », se félicite Jérémy.

► Des échanges directs et convaincants



Sur le territoire de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou², les étudiants sont reçus au nouveau cabinet construit en 2006. Situé en zone intermédiaire et au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle³, il compte six chirurgiens-dentistes réunis dans un vaste bâtiment de plain-pied, lumineux et entouré de parterres fleuris :

« Nous sommes dans une zone de quasi plein emploi⁴ ce qui nous offre une qualité de patientèle bien appréciable », souligne le praticien. « Ici, pas de problème de parking pour nos patients et une qualité de travail avec un cabinet de 25 m² pour chaque praticien ».

Dans ce cabinet, les étudiants ont échangé avec un second chirurgien-dentiste, enseignant au DU d'implantologie à la Faculté de chirurgie dentaire : « Avant d'intégrer ce cabinet en 2008, j'ai assuré plusieurs remplacements », raconte l'attachée hospitalière. Il y a sans doute un déficit d'image à combler mais vous pouvez constater qu'en périphérie on trouve des cabinets réellement attrayants ! Ici on peut aussi bien, si ce n'est mieux, travailler qu'en hyper-centre. Pour ma part, c'est dans cet environnement que j'ai pu évoluer et aujourd'hui j'arrive à y faire ce que j'aime », affirme la praticienne.

► Des conditions d'exercice à étudier soigneusement

« En Pays de la Loire, nous pouvons nous attendre à un « papy-boom » d'ici 4 à 5 ans et pour une dizaine d'années », précise Philippe Brouste président du CROCD des Pays de la Loire. **L'exercice solitaire ne pourra pas perdurer, il faudra optimiser la durée d'utilisation de notre plateau technique en le partageant** ».



Installé dans un cabinet au nord du Mans avec trois autres praticiens, Philippe Brouste présente aux étudiants un plaidoyer pour l'exercice de groupe notamment pour l'intérêt qu'offre la décision collégiale, l'association de différentes spécialités sans parler de la mutualisation des moyens.

Autre bénéfice souligné par le président du CROCD, une propension de la patientèle néo-rurale à être fidèle et moins procédurière que la patientèle urbaine : « **Nous bénéficions d'un climat de confiance propice à un exercice de qualité et plus serein** ».

► Un panel d'aides incitatives

Pour encourager l'installation en zone sous dotée voire très sous dotée en chirurgiens-dentistes, plusieurs dispositifs d'aides sont présentés aux étudiants :

« **L'aide au stage actif d'un montant de 500 € initiée cette année par l'Union, vise à favoriser la réalisation de ce stage dans une zone sous dotée ou très sous dotée** », indique le Dr Judith Abraham, vice-présidente de l'URPS. « **Cette année, nous avons aidé deux étudiants à réaliser leur stage dans un cabinet libéral dans des communes comme Malicorne-sur-Sarthe ou Trélazé** ».

« **Autre dispositif, le contrat d'engagement de service public⁵ (CESP). Depuis son lancement il y a cinq ans, les premiers candidats ont achevé leur formation ; certains se sont déjà installés à Doué-la-Fontaine (49), Sillé-le-Guillaume (72) et Evron (53). Cette année, nous avons enregistré douze demandes pour cinq postes. Avec la fongibilité régionale et nationale, tous les candidats ont été retenus** », confirme l'élue.

Enfin, le contrat incitatif à l'installation ou au maintien de l'activité en zones sous dotées : « **Ses modalités d'attribution et son zonage vont être prochainement réexaminés dans le cadre d'un groupe de travail associant des étudiants** », indique l'élue URPS.

► Des retours prometteurs et un appel aux praticiens

Au-delà des dispositifs incitatifs, les témoignages directs des praticiens ont été appréciés par les étudiants : « **C'est vraiment intéressant d'entendre plusieurs points de vue de professionnels et de rencontrer un ordinal** », confirme le président de l'AECDN.

Du côté des élus de l'URPS, on note la même satisfaction : « **Cette opération en Anjou est une première**, indique Stéphanie Bruneau, élue de l'URPS. **Son organisation dans d'autres départements s'annonce favorablement** ».

Dans l'évaluation réalisée à posteriori par l'URPS, une majorité d'étudiants a indiqué envisager de réaliser un stage, un remplacement, une collaboration voire une installation en zone sous dotée.

Une perspective sur laquelle le président de l'AECDN a un message à transmettre aux praticiens en exercice : « **N'hésitez pas à venir rencontrer les étudiants lors des opérations « speed-dating » ou en tant qu'attaché pour les encadrer au centre de soins dentaires. Ces occasions d'échanges créent des liens et favorisent favorablement les projets de remplacements...** »



NOTES

- 1/ **AECDN** : l'association des étudiants en chirurgie-dentaire de Nantes ; elle compte 450 adhérents. Animée par une équipe de 27 personnes, elle co-anime depuis 2017 avec l'URPS la réunion de rentrée sur les aides à l'installation, le stage actif, etc...
- 2/ La nouvelle commune Orée d'Anjou regroupe les neuf communes du canton de Champtoceaux dont Champtoceaux, Liré et St Laurent des autels
- 3/ Le projet de maison de santé a notamment été coordonné par ce praticien

4/ Taux de chômage sur les communes d'Orée (situées près d'Ancenis) : environ 5% (sources Pôle Emploi)

5/ Contrat d'engagement de service public : cf. page 4

> **Pour aller plus loin**

Consulter un résumé en images du week-end « séduction » sur notre compte twitter @URPS_CD_PdlL ou dans la rubrique « actualité » de notre site www.urpscdpdl.org



Allocations et aides à l'installation

L'URPS et l'AECDN ont organisé une réunion d'information pour les étudiants le 14 septembre 2017. Celle-ci avait pour objectif de communiquer sur les dispositifs d'accompagnement existants en région, toujours dans cette optique d'incitation au travail en zone où le nombre de chirurgiens-dentistes est inférieur à la moyenne :

- **Le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) :** Le contrat, issu de la loi Hôpital Patients Santé Territoire, propose aux étudiants et aux internes une allocation mensuelle de 1.200 € brut en échange d'une installation dans une zone où la continuité des soins est menacée. Les bénéficiaires s'engagent à s'y installer pendant un nombre d'année égal à la durée de versement de l'allocation, et pour deux ans minimum.

- **Le contrat incitatif proposé par l'Assurance Maladie :** au 14 septembre 2017, selon que les praticiens sont récemment installés ou non, le contrat, sous réserve d'un engagement à certaines conditions, prévoit une aide à l'installation et une prise en charge partielle des cotisations dues à l'URSSAF au titre des allocations familiales. A l'heure de la parution, de nouvelles modalités devraient voir le jour dans la future convention.

Le département de la Sarthe propose également un contrat d'engagement, ainsi qu'un soutien à la première installation. Deux aides au stage actif sont recensées en région à ce jour : l'une versée par le département de la Mayenne, et l'autre par l'URPS.

Plus d'une centaine d'étudiants a participé à cette réunion. Parmi ceux interrogés, la moitié déclare vouloir bénéficier d'un de ces dispositifs. Un ancien étudiant, bénéficiaire du CESP, est d'ailleurs intervenu afin d'apporter son témoignage sur cet accompagnement.



Aide au stage actif

L'URPS a décidé, pour la rentrée universitaire 2017-2018, d'attribuer à dix étudiants de la faculté de chirurgie dentaire de Nantes une aide à la réalisation de leur stage actif en zone sous-dotée / très sous-dotée.

Pour cela, ils doivent :

- > être en 6^e année d'odontologie
- > effectuer leur stage dans un cabinet dentaire libéral des Pays de la Loire dans une zone définie comme sous-dotée / très sous-dotée selon l'arrêté du 11 septembre 2013 de l'ARS
- > remplir un formulaire d'inscription, et un questionnaire sur les conditions de stage et leur projet professionnel en fin de période de stage
- > ne pas bénéficier d'un CESP

Cette action est reconduite pour l'année 2018-2019. Les dossiers sont à déposer à l'URPS avant le **30 novembre 2018**.

Le formulaire est disponible sur notre site Internet : www.urpscdpdl.org

URPS
chirurgiens-dentistes
Pays de la Loire

Immeuble Sigma 2000 - 1^{er} étage
5 boulevard Vincent Cache - 44200 NANTES
Tél. **02 51 62 52 19**

E-mail : urps.chirurgiens.dentistes.pdll@gmail.com

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

 @URPS_CD_PdlL

www.urpscdpdl.org

